

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SEANCE DU 2 MARS 2020 EN MAIRIE

Sous la présidence de **Monsieur Jacky KELLER, Maire**

Conseillers élus	29		
	Au point 1	Au point 2	Du point 3 à 10
Conseillers présents	21	22	23
Conseillers absents	8	7	6
Procurations	2	2	2

Membres présents :

Mesdames, Messieurs, **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Yolande WOLFF, Robert BERLING, Nicolas KORMANN, Michel KLEIN, Marie-Odile PETER, Dominique HAMM, Bernard EICHWALD, Dominique CHAUMONT, Claudine MULLER, Richard KORMANN, Laurence DIETRICH, Nathalie ROOS, Patrick KORMANN (présent à partir du point 3), Joëlle LETZELTER, Fernand KIENTZ (présent à partir du point 2), Angèle PETER, Nadège ULRICH, Jean-Michel KLINGLER, Véronique STEINMETZ et Doris ATANAZIO.**

Membres absents avec procuration :

Madame **Denise HOCH** et Monsieur **Patrick SCHWOOB** qui ont donné respectivement procuration à Monsieur **Jérôme DIETRICH** et Madame **Marie-Anne JULIEN**.

Membres absents sans procuration :

Messieurs **Valentin SCHOTT, Patrick KORMANN (absent du point 1 à 2), Fernand KIENTZ (absent au point 1), Marcel VIERLING, Michel NONNENMACHER et Thomas KORMANN.**

Secrétaire de séance : Madame **Joëlle LETZELTER**

Assistait en outre : Madame **Armelle LESECQ – DGS** et Monsieur **Robert TRIMOLE - DST**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

VU l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant qu'un secrétaire de séance est désigné par les membres du Conseil Municipal.

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la désignation de Madame **Joëlle LETZELTER** comme secrétaire de séance

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 18 FEVRIER 2020

VU le procès-verbal de la séance du 18 février 2020,

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

ADOpte le procès-verbal dans les formes et rédaction proposées

3. VOTE DES COMPTES DE ADMINISTRATIFS 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, L 2121-14 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

VU les Budgets Primitifs 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes du Lotissement Stockwoert 1 et Lotissement Stockwoert 2 ;

VU la note de synthèse analysant les opérations réalisées au titre de l'exercice 2019 ;

VU les résultats de clôture 2019 :

BUDGET PRINCIPAL			
	RECETTES	DEPENSES	REALISE 2019
FONCTIONNEMENT	6 453 263,37 €	4 030 586,49 €	2 422 676,88 €
INVESTISSEMENT	5 266 842,25 €	5 960 417,34 €	- 693 575,09 €
RESULTAT REPORTE			575 698,35 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT			- 117 876,74 €
RESTES A REALISER			1 629 850,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			674 950,14 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STOCKWOERT 1			
	RECETTES	DEPENSES	REALISE 2019
FONCTIONNEMENT	6 361,09 €	0 €	6 361,09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			6 361,09 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STOCKWOERT 2			
	RECETTES	DEPENSES	REALISE 2019
FONCTIONNEMENT	2 940 205,21 €	1 731 324,85 €	1 208 880,36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 208 880,36 €

APRES avoir entendu les explications apportées par Monsieur le Maire :

Tout d'abord sur l'exécution du Budget Principal, selon la présentation synthétique jointe :

1. Budget Principal – section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	BP2019	Réalisations	Taux de réalisation	Ecart
Recettes	5 956 580 €	6 453 263,37 €	108%	+ 496 683,37 €
Dépenses (*)	3 971 110 €	4 030 586,49 €	101%	+ 59 476,49 €
Résultat de fonctionnement		2 422 676,88 €		

(*) le budget 2019 dépenses est retraité du virement à la section d'investissement (1 985 470 €)

La section de fonctionnement a été marquée par des écritures exceptionnelles en dépenses et recettes pour constater les sorties d'actifs liées à la vente du terrain LIDL (290 885 €) et du panneau électronique sinistré (35 640 €), soit un montant total de 326 525 €.

En effet, la comptabilité M14 prévoit la neutralité sur le résultat de fonctionnement de toute sortie d'actif des collectivités afin d'éviter qu'elles ne cèdent leurs biens pour financer la section de fonctionnement.

Retraité de ces éléments exceptionnels, les taux de réalisation 2019 sont :

Section de fonctionnement	BP 2019	Réalisations	Taux de réalisation	Ecart
Recettes	5 956 580 €	6 126 738,37 €	103%	+ 170 158,37 €
Dépenses (*)	3 971 110 €	3 704 061,49 €	93%	- 267 048,51 €
Résultat de fonctionnement		2 422 676,88 €		

(*) le budget 2019 dépenses est retraité du virement à la section d'investissement (1 985 470 €)

A. Taux de réalisation en recette : 103%

Ce taux de réalisation s'explique par :

- Les **produits des services (+ 68 071,71 €)** liés notamment aux **recettes du périscolaire** en raison du nombre d'enfants inscrits
- La **fiscalité (+ 51 375 €)** en raison de la **dynamique des bases** (TH : + 2,87% / TFB : + 2,05%) provenant des **constructions dans le lotissement**
- Des **droits de mutation (+ 65 794,61 €)** au regard des terrains du lotissement vendus
- Des **autres dotations (+ 29 588,80 €)** suite au versement par la CAF du **contrat enfance 2018** en plus de l'acompte pour 2019
- Des **revenus des immeubles** et autres redevances **(+ 41 107,09 €)**

A contrario, la reprise des excédents des budgets annexes est inférieure au budget 2019 (- 111 160 €) en raison du terrain sur le lotissement Stockwoert 1 toujours invendu.

B. Taux de réalisation en dépenses : 93%

Les économies réalisées par rapport au budget 2019 dépenses s'explique par :

- **Les charges à caractère général avec – 26 800,21 €** où l'enveloppe budgétaire pour l'entretien des bâtiments n'a pas été entièrement consommée
- La **masse salariale avec – 148 738,33 €** liés essentiellement au non recrutement du directeur général adjoint et à la non consommation de l'enveloppe budgétaire pour remplacements imprévus (AT/congés maternité).
- Les **autres charges de gestion courante avec – 43 674,61 €**, notamment pour les subventions versées où l'enveloppe votée (162 280 €) n'a pas été entièrement consommée (127 640 €).

2. Budget Principal – section d'investissement :

Section d'investissement	BP 2019	Réalisations	Taux de réalisation	Ecart
Recettes (*)	5 680 631,65 €	5 266 842,25 €	93%	- 413 789,40 €
Dépenses	8 241 800,00 €	5 960 417,34 €	72%	- 2 281 382,66 €
Résultat reporté		575 698,35 €		
Solde d'exécution		- 117 876,74 €		
Restes à réaliser		- 1 629 850,00 €		
Résultat d'investissement		- 1 747 726,74 €		

(*) le budget 2019 recettes est retraité du virement de la section de fonctionnement (1 985 470 €)

A. Taux de réalisation en recettes : 93%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement s'explique principalement par **le report de la cession du terrain au traiteur Schwoob (848 800 €)**.

Retraité de cet élément, le taux de réalisation serait de + 109% (+ 435 010,60 €) provenant essentiellement d'un montant de subventions attendu et encaissé plus important que prévu notamment pour le terrain de foot synthétique (409 200 €).

B. Taux de réalisation en dépenses : 72%

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'explique par **l'avancement du programme de travaux (- 2 023 573,55 €)**.

Ensuite, le Budget Annexe lotissement Stockwoert 1 :

Le résultat de + 6 361,06 € s'explique par la reprise du résultat 2019 ; il n'y a pas eu d'autre mouvement sur ce budget annexe, la vente du dernier lot à Perspective étant toujours en attente, le promoteur ayant rencontré des difficultés de commercialisation.

Enfin, le Budget Annexe lotissement Stockwoert 2 :

Le résultat de + 1 208 880,36 € s'explique par :

- En recettes, les ventes de terrains (2 640 330 €) et la reprise du résultat antérieur (299 875,18 €)
- En dépenses, les travaux (391 984,85 €) notamment la voirie définitive de la phase 1 et la reprise d'une partie de l'excédent dégagé (1 339 340 €) conformément au budget voté.

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

ELIT en qualité de Président de séance Madame Marie Anne JULIEN, 1^{ère} Adjointe, pour l'examen des comptes

ARRETE les comptes administratifs pour l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes Lotissement Stockwoert 1 et Lotissement Stockwoert 2 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	REALISE 2019
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 422 676,88 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 117 876,74 €
RESTES A REALISER	- 1 629 850,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 1 747 726,74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	674 950,14 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STOCKWOERT 1	REALISE 2019
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	6 361,09 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STOCKWOERT 2	REALISE 2019
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 208 880,36 €

ADOPTE l'ensemble des documents comptables soumis

4. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

VU la stricte concordance des comptes de gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes Lotissement Stockwoert 1 et Lotissement Stockwoert 2 avec les comptes administratifs 2019.

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les comptes de gestion pour l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes Lotissement Stockwoert 1 et Lotissement Stockwoert 2 du Trésorier. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

VU l'article L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles d'affectation des résultats.

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2019 qui présentent les résultats de clôture pour l'exercice 2019 :

BUDGET PRINCIPAL	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 422 676,88 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 117 876,74 €
RESTES A REALISER	- 1 629 850,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 1 747 726,74 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STOCKWOERT 1	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	6 361,09 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STOCKWOERT 2	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 208 880,36 €

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DECIDE l'affectation des résultats 2019 comme suit :

- ❖ **Budget Principal :**
 - **Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2 422 676,88 €** à la section d'investissement du budget primitif (BP) 2020 au compte 1068 recettes
 - **Report de l'excédent d'investissement, hors restes à réaliser, à la ligne 001** « Reprise déficit d'investissement antérieur », **dépenses d'investissement**, au BP 2020 pour **117 876,74 €**
- ❖ **Budget Annexe Stockwoert 1 :**
 - **Report de l'excédent de fonctionnement de 6 361,09 €** à la ligne 002 « Reprise excédent de fonctionnement antérieur », recettes de fonctionnement, au BP 2020.
- ❖ **Budget Annexe Stockwoert 2 :**
 - **Report de l'excédent de fonctionnement de 1 208 880,36 €** à la ligne 002 « Reprise excédent de fonctionnement antérieur », recettes de fonctionnement, au BP 2020.

6. VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020

VU l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts indiquant que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ces taux s'appliquent sur une base d'imposition déterminée par les services fiscaux en fonction de la valeur locative du bien immobilier de chaque contribuable.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du 18 février 2020 relevant une nouvelle fois que :

- la commune a les taux de fiscalité parmi les plus bas de la Communauté de Communes du Pays Rhéna, en raison d'une taxe professionnelle qui était importante, et impliquant que, pour une même hausse de taux, les recettes sont moindres que dans les autres communes ;
- la diminution continue des dotations de l'Etat, notamment la DGF (2019 : 118 K€ / 2013 : 478 K€ soit une perte de recettes de 360 K€ par an), impacte durablement l'autofinancement de la commune malgré les efforts continus de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le conseil municipal avait alors émis lors du DOB un avis favorable de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2020.

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2020 soit :

- **Taxe d'Habitation :** 8,62%
- **Taxe sur le Foncier Bâti :** 7,48%
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti :** 34,13%

7. APPROBATION PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 ET AP/CP

Monsieur le Maire présente le programme de travaux pour 2020, conformément au débat d'orientations budgétaires du 18 février 2020, d'un montant de **3 535 000 € entièrement autofinancé** comme suit :

Opérations de voirie	2 190 000€
Réfection rue du Collège – voirie et place du Maire Schott	660 000 €
Enfouissement des réseaux secs rue Beethoven	490 000 €
Réfection rue du Chemin de fer	40 000 €
Reprise macadam du quai de la Moder en attendant la voirie définitive	30 000 €
Enlèvement du pipeline – solde	195 000 €
Aménagement du bac - éclairage public	110 000 €
Eclairage public rue du Général de Gaulle	100 000 €
Eclairage public divers (dont rue de Bischwiller et rue de Schifflange)	80 000 €
Plantation d'arbres dont forêt malade (CM du 9/12/2019)	110 000 €
Etudes pour construction du 2 ^e pont sur la Moder	70 000 €
Vidéosurveillance	60 000 €
Enveloppe à attribuer à des projets de voirie	245 000 €
Opérations de travaux bâtiments	395 000 €
Maison de retraite – vestiaires, clôture du parc, 1 salle de bain	90 000 €
Réfection de la clôture de l'école Gachot	50 000 €
Chauffage-rafraîchissement du Pôle – création d'un nouveau puit	40 000 €
Enveloppe à attribuer à des travaux sur bâtiments	215 000 €

Opérations acquisition matériel	220 000 €
Matériels ateliers	20 000 €
Matériels informatiques (PC écoles, TBI, divers...)	20 000 €
Livres médiathèque	10 000 €
Mobilier	10 000 €
Enveloppe à attribuer	160 000 €

Opérations aménagement, construction équipements sportifs et de loisirs	730 000 €
Mise aux normes terrain d'honneur et vestiaires du foot	425 000 €
Sanitaires hall de pêche	80 000 €
Terrain de rugby (éclairage, ...)	50 000 €
Drainage terrain de pétanque	20 000 €
Rénovation du parcours de santé	20 000 €
Rénovation du City Stade	15 000 €
Enveloppe à accorder pour d'autres travaux	120 000 €

VU les projets pluriannuels pour lesquels il convient de valider les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) suivants :

Projet	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Terrain de foot et vestiaires	1 400 000 €	575 000 €	425 000 €	400 000 €
Rue du Collège	1 670 000 €	470 000 €	660 000 €	540 000 €
Rue Beethoven	1 100 000 €		490 000 €	610 000 €
Quai de la Moder	200 000 €		30 000 €	170 000 €

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le programme de travaux pour 2020 et les AP/CP présentés.

8. APPROBATION TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter le tableau des emplois suivant :

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE DRUSENHEIM
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2020**

POSTES A TEMPS COMPLET	au 01/05/2019		AU 01/01/2020		
	Ouverts	Pourvus	Modifiés	Ouverts	Pourvus
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	0	1	1
ATTACHE PRINCIPAL	2	2	1	2	2
ATTACHE	3	0	0	3	0
REDACTEUR CHEF	1	0	0	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL	2	1	0	2	1
REDACTEUR	3	1	0	3	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère classe	1	1	0	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	3	2	0	3	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	3	1	0	3	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Principal 2ème cl	1	1	0	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE Principal 2ème classe	1	1	0	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	1	0	0	1	0
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0	1	1
INGENIEUR	1	0	0	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL de 1ère classe	2	1	0	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL de 2ème classe	2	0	0	2	0
TECHNICIEN	2	0	0	2	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	1	0	2	1
AGENT DE MAITRISE	2	1	0	2	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	0	4	1
ADJOINT TECHNIQUE	8	4	0	8	7
ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	0	0	1	0
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	3	0	0	3	0
EDUCATEUR DES APS	1	0	0	1	0
EDUCATEUR DES APS 1ère CLASSE	1	0	0	1	0
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	0	0	1	0
ANIMATEUR	2	1	0	2	1
TOTAL	56	22	2	56	26

POSTES A TEMPS INCOMPLET	au 01/05/2019		au 01/01/2020		
	Ouvert	Pourvus	Modifiés	Ouverts	Pourvus
ANIMATEUR	1	0	0	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	9	8	0	9	8
ATSEM PRINC 1ère CLASSE	2	2	0	2	2
ATSEM PRINC 2EME CLASSE	4	3	0	4	3
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	2	1	0	2	1
ADJOINT D'ANIMATION	15	11	0	15	12
TOTAL	33	25	0	33	26
TOTAL GENERAL	89	47	2	89	52

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

9. APPROBATION DE TRAVAUX FORESTIERS COMPLEMENTAIRES 2020

VU la délibération du 18 février 2020 définissant le programme des travaux forestiers 2020

CONSIDERANT la proposition de l'ONF d'anticiper la récolte de frênes dépérissant prévue pour l'exercice 2021 pour les vendre aux particuliers ;

CONSIDERANT la proposition de l'ONF de couper et vendre 150 m³ supplémentaires au 50 m³, déjà votés, pour des frais d'exploitation de 3 000 € HT ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE le programme des travaux forestiers complémentaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

10. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 18 février 2020

VU les projets de Budgets Primitifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes du lotissement Stockwoert 1 et du lotissement Stockwoert 2 annexés au dossier

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire, selon la présentation synthétique jointe :

Tout d'abord, le Budget Principal est équilibré en section de fonctionnement à 6 474 545 € en section de fonctionnement dépenses / recettes et à 6 005 340 € en section d'investissement dépenses / recettes

1. Section de Fonctionnement (6 474 545 €) :

La section de fonctionnement affiche une **augmentation de + 517 965 €** par rapport à 2019 s'expliquant essentiellement par **la reprise de l'excédent des budgets annexes budgété en évolution de + 501 900 €** (recette au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 1 952 400 €) lié à la budgétisation des terrains attribués par le conseil municipal en 2019 mais dont l'acte notarié n'a pas encore été signé.

A. En Recettes :

Les principales recettes de fonctionnement pour 2020 sont :

- **L'attribution de compensation de la communauté des communes avec 1 583 800 €** (- 2 800 € s'expliquant par le coût de mutualisation des formations CACES)
- La **fiscalité locale** avec 960 000 € (**+ 30 000 €**) résultant d'une évolution des bases 2019 supérieures à celle attendue (TH : + 2,87 % et TFB : + 2,05 % contre les + 1,5 % du DOB 2019, liée au lotissement) à laquelle s'ajoute l'évolution des bases 2020 de + 0,9% comme annoncée dans le DOB 2020.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) avec **98 000 €** eu égard l'annonce du gel des dotations en euros constants (2019 : 118 K€ / 2018 : 141 K€ / 2017 : 161 K€).

- La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**) avec **54 000 €**
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**), les 2 mécanismes de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, **restent stables respectivement à 247 560 € et 476 235 €** selon la notification reçue pour 2020.

B. En Dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les **charges à caractère général avec 1 386 000 €** (BP2019 : 1 374 100 €) soit **+ 11 900 € (+ 0,87%)**, conformément au DOB 2020 (+ 1%) compte tenu de :
 - o L'augmentation de l'énergie (+ 2,4% au 1^{er} février) soit un impact de + 10 000 € ;
 - o La fréquentation en hausse du périscolaire le midi et de la revalorisation contractuelle du coût du prix de 1% (4,23 € TTC contre 4,18 € TTC), soit un impact de + 10 000 €
- La **masse salariale avec 1 713 700 €** soit **+ 18 700 € (+ 1,1%)** pour les raisons évoquées au DOB 2020 avec l'impact du Glissement Vieillessement Technicité (**GVT**)
- Les **charges de gestion courante avec 364 610 € quasiment stable** (+ 4 250 €), s'expliquant principalement par l'augmentation de la subvention au CCAS compte tenu de la hausse observée en 2019 des paniers repas de l'ESCAL.
- Les **opérations d'ordre avec 415 000 €** soit **+ 25 000 €** autrement dit les dotations aux amortissements, dont la contrepartie comptable se trouve en recettes d'investissement. L'augmentation provient de l'achat de nouveaux matériels (photocopieurs, véhicule électrique et équipements pour le pôle technique).
- Le **virement à la section d'investissement avec 2 456 085 €**, équilibre de la section, **augmente de 470 615 €** compte tenu de l'évolution de la reprise de l'excédent des budgets annexes (+ 501 900 €) sus-évoquée.

2. Section d'Investissement (6 005 340 €) :

La section d'investissement présente une **diminution de - 2 155 560 €** par rapport au BP 2019 **s'expliquant notamment par la budgétisation en 2019 d'écritures comptables en recettes et en dépenses (1 399 650 €)** liées :

- D'une part, au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui demande que les financements des extensions de réseaux d'eau et d'assainissement liées à la compétence urbanistique de la commune entre 1997 et 2007 (1 290 000 €) soient imputés au chapitre 204182 « subventions d'équipements versées » ;
- D'autre part, à l'intégration des donations de tableaux évaluées par le conseil municipal dans ses délibérations du 28 novembre 2017 et 11 septembre 2018 (109 650 €) à l'actif comptable de la commune.

Les autres principales variations de la section d'investissement sont :

A. En Recettes :

- L'**affectation du résultat de fonctionnement avec 2 422 676,88 € (+ 475 796,88 €)** à la section d'investissement, vu au point 5 ;
- La **cession des terrains (- 1 011 700 €)** en raison du report de la cession au traiteur Schwoob) ; pour 2020, seule la cession de terrain au garage Renault Zinck est budgétée (128 000 €)

- Le virement de la section de fonctionnement de 2 456 085 € en augmentation de + 470 615 €, pour les raisons sus-évoquées.

B. En Dépenses :

- La **reprise du déficit d'investissement antérieur de 117 876,74 €** alors qu'en 2019, il y avait un excédent d'investissement reporté
- Les **travaux à réaliser** selon le programme de travaux **3 535 000 €**, comme évoqué en point 7, soit **- 615 000 €**.

Ensuite, le Budget Annexe Lotissement Stockwoert 1 est équilibré à 116 160 €.

A. En Recettes :

Elles sont composées de la reprise de résultat 2019 vu au point 5 et par la budgétisation de la vente du dernier terrain.

B. En Dépenses :

Elles sont constituées d'une part par les travaux de branchement électrique et du gaz dudit terrain, la reprise des joints des pavés et d'autre part, par l'inscription d'un « reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal » pour 71 160 € pour équilibre de la section.

Enfin, le Budget Annexe Lotissement Stockwoert 2 est équilibré à 2 771 240 €.

A. En Recettes :

Elles sont composées de la reprise de résultat 2019 vu au point 5 et par la budgétisation des terrains attribués par le conseil municipal en 2019 mais dont l'acte notarié n'a pas encore été signé.

B. En Dépenses :

Elles sont constituées d'une part du solde des travaux de la phase 2, et d'autre part, par l'inscription d'un « reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal » pour 1 881 240 € pour équilibre de la section.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement les budgets primitifs avec, pour le Budget Principal, la gestion des opérations en investissement.

ADOpte les budgets primitifs pour 2020 tels que présentés :

BUDGET PRINCIPAL	
SECTION	BP 2020
FONCTIONNEMENT	6 474 545 €
INVESTISSEMENT	6 005 340 €

BUDGET ANNEXE STOCKWOERT 1	
SECTION	BP 2020
FONCTIONNEMENT	116 160 €

BUDGET ANNEXE STOCKWOERT 2	
SECTION	BP 2020
FONCTIONNEMENT	2 771 240 €

11. ATTRIBUTION TERRAINS LOTISSEMENT STOCKWOERT 2 PHASE 2

VU la délibération du 26 juin 2017 fixant le prix de vente à 13 500 € HT l'are pour la phase 2 du lotissement Stockwoert 2

VU la délibération du 9 décembre 2019 attribuant le lot A54 à la SCI LPKL composée de Monsieur Ludovic SIMUONG et de Madame Pauline MICHEL

CONSIDERANT que Monsieur Ludovic SIMUONG et de Madame Pauline MICHEL ne créent plus de SCI mais souhaitent toujours acquérir le lot A54

CONSIDERANT les demandes de réservation de terrains reçues pour les lots A8, A60, A62 et A81

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DECIDE de réattribuer le lot A54, d'une superficie de 4,96 ares (référence cadastrale 574/1) à Monsieur Ludovic SIMUONG et de Madame Pauline MICHEL au prix de 13 500 € HT l'are, les autres termes de la délibération du 9 décembre 2019 demeurent inchangés

DECIDE d'attribuer les lots suivants au prix de 13 500 € HT l'are à :

Acquéreurs	Lot	Superficie (PV arpentage)	Référence cadastrale
SCHMITT Matthieu et Ghislaine	A8	5,00 ares	541/1
ZWINGER Mario et Patricia	A60	4,93 ares	580/1
UTZMANN Jean-Marc et Marie-Noëlle	A62	4,78 ares	582/1
GLESS André et Isabelle	A81	4,87 ares	584/1

RAPPELLE les conditions de ventes définies par la délibération en date du 26 juin 2017 :

- En cas de révision de prix ultérieure, celle-ci s'appliquera d'une part, aux terrains attribués postérieurement à cette révision, et d'autre part, et de manière automatique, aux terrains attribués lorsque la signature de l'acte notarié n'est pas intervenue dans les six mois à compter de la décision d'attribution
- L'attribution d'un terrain à une personne physique s'entend tant à cette personne qu'à son conjoint ou concubin ;
- L'acte notarié doit être signé dans un délai de 6 mois à compter de la décision d'attribution ; passé ce délai, Monsieur le Maire pourra de manière discrétionnaire décider de ne plus vendre le terrain à l'attributaire initial ;

- Le prix de vente doit être payé à la signature de l'acte notarié ou dans les 8 jours de celui-ci dans le cas où le prix est payé au moyen d'un prêt hypothécaire ;
- Si l'acte notarié n'est pas régularisé dans un délai de 12 mois à compter de la délibération d'attribution du terrain, cette dernière deviendra caduque et la vente devra être soumise à nouveau à délibération ;
- Le délai d'ouverture du chantier de construction est de 2 ans à compter de la notification de la décision d'attribution du terrain et le délai d'achèvement est fixé à 4 ans à compter de cette dernière

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

12. CONVENTION CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune et la communauté de communes du Pays Rhénan ont une convention cadre de prestations de services depuis 2014 pour l'entretien des espaces verts des bâtiments intercommunaux. La convention actuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler en y intégrant les prestations relatives à l'entretien des abords des gares ainsi que le nettoyage des locaux communaux loués par la communauté de communes.

VU l'article L-5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux communes de réaliser des prestations de services pour le compte de la communauté de communes.

VU la convention-cadre de prestations de services annexée

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention-cadre de prestations de services entre la commune et la communauté de communes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A Drusenheim, le 3 mars 2020

Le Maire,

Jacky KELLER